



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Sixième session, Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

JOURNAL

N° 6 – Samedi 18 octobre 2014

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Horaire	Réunion	Salle
09 h 00-10 h 00	Commission B – dixième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
10 h 00-13 h 00	Cinquième séance plénière	Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Réunions régionales

08 h 45-09 h 45	Groupe régional de l'Afrique	Salle Enesi/Amur, entrée 7, deuxième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional des Amériques	Salle Ladoga, entrée 7, quatrième étage

Autres réunions

08 h 15-08 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
08 h 30-09 h 00	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties	Salle Ural, entrée 4, deuxième étage

Programme de travail

Dixième séance de la Commission B

09 h 00 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, deuxième étage

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.4 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017

Documents FCTC/COP/6/24, FCTC/COP/6/INF.DOC./1, FCTC/COP/6/INF.DOC./2 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 11

Point 6.8 (suite) Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Documents FCTC/COP/6/28 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 10

Quatrième séance plénière

10 h 00 – Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Rapports des Commissions A et B (projets)

– Document FCTC/COP/6/A/R/2 (*projet*)

– Document FCTC/COP/6/B/R/1 (*projet*)

Point 3 (suite) **Allocution du Chef du Secrétariat de la Convention et rapport sur les progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivis d'un débat général**

Document FCTC/COP/6/P/Conf.Paper N° 3

Point 7 **Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties**

Document FCTC/COP/6/29 Rev.1

Point 8 **Élection du président et des vice-présidents de la Conférence des Parties**

Document FCTC/COP/6/30

Point 9 **Adoption du rapport provisoire de la sixième session de la Conférence des Parties**

Documents FCTC/COP/6/31 et FCTC/COP/6/INF.DOC./3

Point 10 **Clôture de la session**

Compte rendu des séances du vendredi 17 octobre 2014

Septième séance de la Commission A

Présidence : Professeur Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Le programme de travail a été amendé afin que le point 4.6 « Poursuite de l'élaboration des directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS : « *Réglementation de la composition des produits du tabac* » et « *Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer* » : rapport du groupe de travail », puisse être examiné au début de la séance.

- Point 4.6** Poursuite de l'élaboration des directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS : « *Réglementation de la composition des produits du tabac* » et « *Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer* » : rapport du groupe de travail
- Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Président a invité un membre du groupe de travail à présenter le document FCTC/COP/6/13 au nom des principaux facilitateurs. La Commission a été invitée à prendre note du rapport du groupe de travail.
- Le Président a ensuite invité le Professeur Ghazi Zaatari à présenter, au nom de l'OMS, deux documents connexes préparés par l'Organisation (FCTC/COP/6/14 et FCTC/COP6/14 Add.1). Le Professeur Zaatari a donné à la Commission des informations sur les travaux en cours concernant les articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, suivant les indications figurant dans le document FCTC/COP/6/14.
- Le Président a invité la Commission à examiner le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 9 puis a invité les participants à prendre la parole. Le Chef du Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées et a fait des observations générales sur les dispositions budgétaires.
- Le Professeur Ghazi Zaatari et le Bureau du Conseiller juridique ont répondu à plusieurs questions et préoccupations des délégations. Le Président a donné lecture des nombreux amendements proposés et le projet de décision a été approuvé par consensus tel qu'amendé.
- Point 4.3 (suite)** Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « *Responsabilité* » : rapport du groupe d'experts
- Le Président du groupe de rédaction informel institué par la Commission A a présenté le projet de décision qui figure dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 4 Rev.2. Les participants ont été invités à faire des observations et le Bureau du Conseiller juridique a répondu aux questions posées concernant la désignation de membres des groupes d'experts.
- Après discussion, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé et le Président a clos le débat sur ce point.
- Point 4.7 (suite)** Évaluation de l'impact de la Convention-cadre
- La Commission a été invitée à examiner le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 6 Rev.1, puis le Président a ouvert le débat sur ce point.
- Après le débat, le projet de décision a été approuvé par consensus tel qu'amendé, puis le Président a clos le débat sur ce point.

Septième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

- Point 6.5 (suite)** Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Le Président a présenté le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 7 et a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver cette décision.

Répondant à une question de l'un des participants, le Bureau du Conseiller juridique a précisé que si le projet de décision était adopté, les modifications proposées s'appliqueraient uniquement aux nominations futures.

Le Président a suspendu l'examen de ce point afin de laisser le temps aux délégués de consulter le Conseiller juridique pour s'assurer que le projet de décision est correctement rédigé. Le point reste en suspens.

- Point 6.6 (suite) Accréditation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur à la Conférence des Parties

Le Président a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 8. La Commission a approuvé le projet de décision sans amendements. Le débat sur ce point est maintenant clos.

- Point 6.7 (suite) Participation de membres du public aux séances de la Conférence des Parties et aux réunions de ses organes subsidiaires (*point proposé par une Partie*)

Après quelques observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 9, le Président a invité les participants à prendre la parole.

Comme il a été impossible de parvenir à un consensus sur la formulation du projet de décision, le Président a prié le Secrétariat de la Convention de prendre des dispositions pour réunir un groupe de rédaction pendant la pause-déjeuner. Le point reste en suspens.

- Point 6.8 (suite) Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Le Président a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 1 Rev.1. Le Président a suspendu l'examen de ce point pour laisser le temps aux délégués d'apporter de nouveaux amendements au projet de décision. Le point reste en suspens.

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

- Point 5.1 (suite) Dispositifs de notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a fait quelques observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 2 Rev.1, puis a invité les participants à prendre la parole.

Comme il a été impossible de parvenir à un consensus sur la formulation du projet de décision, le Président a prié le Secrétariat de la Convention de prendre des dispositions pour réunir un groupe de rédaction pendant la pause-déjeuner. Le point reste en suspens.

- Point 5.2 (suite) Coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a fait des observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 6 Rev.1 et a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver ce projet de décision.

La Commission a approuvé le projet de décision tel qu'amendé. Le débat sur ce point est clos.

- Point 5.3 (suite) Mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS : rapport du groupe de travail

Le Président a fait des observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 4 Rev.1 et a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver ce projet de décision.

La Commission a approuvé le projet de décision tel qu'amendé.

Le Président du groupe de travail sur les mesures durables a fait quelques observations finales sur le processus qui a conduit à la rédaction du projet de décision qui venait d'être approuvé. Le débat sur ce point est clos.

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

En introduction, le Président a rappelé les travaux déjà menés par la Commission B pour établir les deux projets de décisions débattus.

Le Président a demandé à la Commission si elle était prête à approuver le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5 Rev.3.

La Commission a approuvé le projet de décision tel qu'amendé.

Le Président a ensuite suspendu le débat sur ce point et a indiqué que la Commission examinerait le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.2 après la pause-déjeuner. Le point reste en suspens.

Huitième séance de la Commission A

Présidence : Professeur Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4.2 (suite) Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques

Le Président a invité la Commission à examiner le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 7 Rev.1.

Le Président du groupe de rédaction informel a rendu compte des discussions du groupe et a signalé que celui-ci est parvenu à un consensus sur la plus grande partie du texte mais pas sur le titre du projet de décision.

Le débat sur ce point a été suspendu pendant qu'un petit groupe informel s'est réuni en vue de parvenir à un consensus sur le titre.

Point 4.8 (suite) Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS : Évolution des questions liées à l'ingérence de l'industrie du tabac (*point proposé par une Partie*)

Le Président a invité la Commission à consulter le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 3 Rev.1 et a invité les participants à faire des observations sur le projet de décision.

Le débat sur ce point a été suspendu pendant qu'un petit groupe informel s'est réuni en vue de parvenir à un consensus sur plusieurs points.

Point 4.4.2 (suite) Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques

Le Président du groupe de rédaction informel a annoncé le titre convenu pour le projet de décision. La Commission a approuvé ce titre.

Le débat sur ce point a été suspendu pendant que plusieurs réunions bilatérales informelles avaient lieu en vue de parvenir à un consensus sur plusieurs points.

Point 4.8 (suite) Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS : Évolution des questions liées à l'ingérence de l'industrie du tabac (*point proposé par une Partie*)

Un membre du groupe informel a annoncé qu'aucun consensus n'avait été trouvé concernant les notes de bas de page. Le Bureau du Conseiller juridique a répondu à une question concernant la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Après de nouvelles discussions, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé et le Président a clos le débat sur ce point.

Point 4.4.2 (suite) Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques

Un participant à la réunion bilatérale a présenté le texte sur lequel un accord avait été trouvé. Après une brève discussion, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé.

Point 4.5 (suite) Activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18 de la Convention) : rapport du groupe de travail

Le Président du groupe de rédaction informel a présenté une synthèse des discussions qui ont eu lieu pendant les réunions du groupe avec les Parties intéressées et les principaux facilitateurs concernant les modifications apportées aux dispositions et aux recommandations et leurs annexes.

Comme le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 10 n'était disponible qu'en anglais, le Président a annoncé qu'il lirait chaque amendement à voix haute, page par page, afin que la Commission les examine. Les participants ont été invités à faire des observations.

Le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé et le Président a clos le débat sur ce point.

La séance a été suspendue.

Huitième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a invité le délégué de la Malaisie à présenter le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.2. Le Président a invité les participants à faire des observations et demandé à la Commission si elle était prête à approuver le projet de décision.

Après une longue discussion, il est apparu clairement que la Commission ne parviendrait pas à un consensus sur le projet de décision tel qu'il est présenté dans le document FCTC/COP/6/Conf.Paper N° 3 Rev.2. Le Président a suspendu les débats pour demander l'avis du Secrétariat de la Convention et du Bureau du Conseiller juridique sur la manière de procéder. Le point reste en suspens.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.2 (suite) Rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015

Ce point doit encore être examiné à la prochaine séance de la Commission. Le Président a invité le Chef du Secrétariat de la Convention à répondre à quelques questions qui avaient été posées lors d'un débat précédent sur ce point. Sur la base de ces discussions, le Président a prié le Secrétariat de la Convention de préparer un projet de décision en vue d'un examen ultérieur. Le point reste en suspens.

Point 6.3 (suite) Contributions volontaires évaluées

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité les participants à faire des observations. Le représentant de l'Union européenne a présenté oralement un projet de décision sur ce point en vue de son examen par la Commission.

Le Président a invité les participants à faire encore des observations sur le document FCTC/COP/6/23 et le projet de décision proposé, dont le représentant de l'Union européenne a donné lecture. Comme les délégués n'ont pas eu le temps d'étudier le projet de décision, le Président a suspendu les débats pour que le texte puisse être distribué et examiné.

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Dispositifs de notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a invité le Président du groupe de rédaction informel qui s'est réuni pendant la pause-déjeuner à rendre compte des discussions du groupe sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 2 Rev.1.

Le Président a demandé à la Commission si elle était prête à approuver le projet de décision tel qu'amendé pendant la réunion du groupe de rédaction informel. La Commission a débattu du texte présenté, d'autres propositions d'amendements ont été suggérées et aucun consensus n'a été trouvé. Le Président a prié les délégations concernées de se réunir à nouveau au sein du groupe de rédaction informel afin de trouver un consensus qui puisse être présenté à la Commission. Le point reste en suspens.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.3 (suite) Contributions volontaires évaluées

Le Président a invité les délégués à intervenir sur le projet de décision présenté par l'Union européenne plus tôt dans l'après-midi. Le projet de décision a été généralement soutenu et a été approuvé par la Commission sans amendements. Le débat sur ce point est maintenant clos.

Point 6.7 (suite) Participation de membres du public aux séances de la Conférence des Parties et aux réunions de ses organes subsidiaires (*point proposé par une Partie*)

Le Président a invité le Président du groupe de rédaction informel qui s'est réuni pendant la pause-déjeuner à rendre compte des discussions du groupe sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 9. Le Secrétariat de la Convention a présenté les amendements proposés.

Le Président a prié le Secrétariat de prendre note des modifications proposées et d'établir une version qui puisse être examinée à une prochaine séance. Le point reste en suspens.

Point 6.8 (suite) Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité le délégué de Djibouti à faire quelques observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 10. Après quelques brèves interventions, le Président a invité les délégués souhaitant proposer des amendements à se réunir de manière informelle et à présenter un texte révisé à la Commission, pour examen. Le point reste en suspens.

Neuvième séance de la Commission B

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Dispositifs de notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président du groupe de rédaction informel a présenté à la Commission les amendements proposés au projet de décision qui figure dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 2 Rev.1. La Commission a approuvé le projet de décision tel qu'amendé. Le débat sur ce point est clos.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.5 (suite) Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Le Président est revenu sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 7 et a demandé à la Commission si elle était maintenant prête à l'approuver tel qu'amendé. La Commission a proposé quelques nouveaux amendements, puis a approuvé le projet de décision tel qu'amendé.

Le débat sur ce point est clos.

Point 6.7 (suite) Participation de membres du public aux séances de la Conférence des Parties et aux réunions de ses organes subsidiaires (*point proposé par une Partie*)

Le Président est revenu sur ce point et a indiqué qu'un White Paper montrant les amendements proposés avait été distribué. La Commission a été invitée à faire des observations sur ce White Paper et elle a apporté de nouveaux amendements.

Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour sans qu'aucune décision n'ait été prise.

Point 6.8 (suite) Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Le Président a rappelé à la Commission les débats qui avaient eu lieu plus tôt dans la journée sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 1 Rev.1 et a rouvert le débat.

Le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé.

Le Président a invité le délégué de Djibouti à rendre compte des discussions du groupe de rédaction informel sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 10. Après un intense débat qui n'a pas permis de parvenir à un consensus, le Président a invité les délégués intéressés à travailler sur quelques révisions qui pourraient être présentées à nouveau à la Commission. Le Président a suspendu l'examen de ce point.

Point 6.4 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a rappelé à la Commission qu'elle devrait convenir d'un projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017 en vue de sa présentation en séance plénière.

Le secrétaire de la Commission A et celui de la Commission B ont été invités à faire des observations sur l'issue des travaux de chaque Commission puis le Président a invité les participants à prendre la parole et à poser des questions au Secrétariat de la Convention.

De nombreuses questions ont été posées, le Chef du Secrétariat de la Convention y a répondu et un nouveau projet de décision sur la couverture des frais de voyage a été présenté par les Palaos.

Le Président a suspendu le débat sur ce point afin de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a invité la Malaisie à rendre compte des travaux en cours sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.2. La Malaisie a indiqué qu'un consensus avait été trouvé. La Commission a donc approuvé le projet de décision tel qu'amendé. Le débat sur ce point est clos.

Point 6.2 (suite) Rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité les délégués à examiner le projet de décision intitulé : « Amendement au plan de travail et au budget pour l'exercice 2014-2015 ». Le projet de décision a été approuvé sans amendements.

Le débat sur ce point est clos.

Annonces

Déclarations

Les participants sont priés d'envoyer le texte des déclarations prononcées en plénière ou en commission à l'adresse fctcrecords@who.int.

Inscription

Le bureau des inscriptions situé au Centre des Congrès du World Trade Centre, entrée 4, premier étage sera ouvert :

- du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre, de 8 heures à 18 heures
- le samedi 18 octobre, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Internet et réseau sans fil

Un accès Wi-Fi gratuit est disponible au Centre des Congrès. Pour utiliser cette connexion Wi-Fi, les délégués devront sélectionner le réseau cop6 puis taper le mot de passe cop6fctc (respecter les majuscules et les minuscules). Il sera possible de rester connecté toute la journée à condition de rester à portée d'une borne.

Documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés à partir du site <http://www.who.int/fctc/>.

Un nombre limité de copies papier seront disponibles au bureau de la documentation au centre des conférences. Afin de réduire les coûts d'impression et l'empreinte carbone de la session, les délégués sont invités à apporter avec eux les documents qu'ils auront précédemment imprimés. La seule distribution de documents considérée comme officielle est la distribution des documents par le bureau de la documentation du Secrétariat de la Convention. Le Secrétariat de la Convention regrette de ne pouvoir envoyer les documents au domicile des participants à la fin de la session.

Paiement de l'indemnité journalière de subsistance

Les délégués ayant droit au paiement d'une indemnité journalière de subsistance au titre de leur participation à la sixième session de la Conférence des Parties, et dont le voyage a été organisé par le Secrétariat, sont priés de contacter le bureau des indemnités de subsistance, qui sera situé au Palais des Congrès du World Trade Centre, entrée 4 (l'endroit exact vous sera indiqué au bureau des inscriptions ou à l'accueil, situés au premier étage, entrée 4).

Numéros d'urgence et numéros utiles à Moscou

- Pompiers/urgences/secours/police : 112
- World Trade Centre et Centre des Congrès : Tél. : +7 (495) 258 1212.
- Informations pratiques : 8 800 220 0001 ou 8 880 220 0002

Ce service offre toute une série d'informations utiles d'ordre touristique ou concernant les transports publics, les réservations, etc. Services disponibles en anglais.

= = =